



## PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

## LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA;

#### ARRETE

# Article 1:

Dans le cadre du projet culturel « La nuit de l'Orangerie » à destination des étudiants du site de Vichy, organisé par la Médiathèque de l'Orangerie, le 16 novembre 2021, le Président de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne accorde une subvention de 950 € à la communauté d'agglomérations Vichy Communauté.

# Article 2:

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02/12/2021

Le Président

Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD

1 (1

- Transmis au contrôle de légalité le

0.3 DEC. 2021

- Publié le

03 bed 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.